

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2009

Révision: 19.01.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** VIGOGREASE RE0
- **Code du produit:** 07750
- **Emploi de la substance / de la préparation** Graisse
- **Producteur/fournisseur:**
Kyodo Yushi Co., Ltd.
2-2-30 Tsujido Kandai, Fujisawa-shi
Kanagawa 251-8588 JAPAN
-
- Kyodo Yushi Europe B.V.
Franciscusweg 219m, 1216 SE Hilversum
The Netherlands
- **Service chargé des renseignements:**
Tel: +31-35-5239152
Fax: +31-35-5239155
E-mail: melvyn.brereton@kyodo-europe.com
- **Renseignements en cas d'urgence:** Tel: +31-35-5239152

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** Néant.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage SGH** néant

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

Zinc alkylthiophosphate	 Xi,  N; R 38-41-51/53 Danger:  3.3/1, 3.2/2  4.1.C/2	0,5-1%
-------------------------	---	--------

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2009

Révision: 19.01.2009

Nom du produit: VIGOGREASE RE0

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:** Recueillir par moyen mécanique.
- **Indications supplémentaires:**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** S'il est chauffé, le produit développe des vapeurs combustibles.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre les impuretés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains:**
Gants résistant à l'huile
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2009

Révision: 19.01.2009

Nom du produit: VIGOGREASE RE0

(suite de la page 2)

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux: Pas nécessaire.**

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Jaune-brun
Odeur:	Reconnaissable

· **Changement d'état**

Point de fusion:	190°C (ISO 2176)
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· **Point d'inflammation:** 195°C (Seta)

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20°C:** 0,90 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Insoluble

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **Produits de décomposition dangereux:**

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Fumée d'oxyde métallique toxique

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

· **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

· **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité):** Pas facilement biodégradable.

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2009

Révision: 19.01.2009

Nom du produit: VIGOGREASE RE0

(suite de la page 3)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
- **Marine Pollutant:** Non
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -

· "Règlement type" de l'ONU: -

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**
38 Irritant pour la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department.
- **Contact:** Mr. Melvyn Brereton, Mr. S. Ooka
- **Acronymes et abréviations:**
Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
Reglement internationale concernent le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2009

Révision: 19.01.2009

Nom du produit: VIGOGREASE RE0

ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite de la page 4)

F